



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

**Objet :**  
**Avances de  
subventions et  
participations**

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N° 4**

L'an deux mille-vingt-un, le treize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 décembre 2021

**Membres présents** : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD -

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

X BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ

M.EVENE-MATEO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

J.RANCE donne pouvoir à MA.THEBAUD

**Secrétaire de séance** : E.DEITIEUX

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de permettre aux associations et organismes publics d'assurer la continuité de leur fonctionnement en allouant à ces organismes régulièrement subventionnés par la Commune, une avance sur les subventions et participations avant le vote du budget 2022. Ces avances peuvent être versées dans la limite de 25 % des sommes allouées en 2021 et sur demande expresse des organismes.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Approuve** sa proposition ;

**Accepte** le principe d'avances de subventions et participations sur le budget 2022 aux organismes suivants : Centre Communal d'Action Sociale, Centre Social Dou Boucaou, Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, Boucau-Tarnos-Stade, Elan Boucalais, SICSBT, Syndicat Intercommunal du Parc des Sports, Centre Culturel et Social Boucau-Tarnos, CAEM, Syndicat Txakurrak, l'EPCC de la Scène Nationale du Sud Aquitain, l'OGEC Sainte Jeanne d'Arc, l'Association Bokaleko Hatsa Ikastola.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216401406-20211214-04\_13\_12\_2021-DE

**Décide** que le montant des sommes allouées avant le vote du budget ne pourra excéder 25 % des subventions allouées en 2021.

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 14 décembre 2021  
Le Maire,**

